

Bienvenue à nos nouvelles lectrices et nouveaux lecteurs.

Le nouveau système de diffusion des lettres d'information syndicale lié à l'ouverture, depuis le 14 mars, de l'espace Intranet des syndicats de la Ville nous amène, à partir du présent numéro, un nombre de destinataires en très forte hausse, UCP Flash touchant désormais tous les titulaires d'une adresse de messagerie @paris.fr et non plus seulement comme auparavant ceux qui figuraient sur nos listes de diffusion.

C'est avec grand plaisir que je vous salue, nouvelles lectrices et nouveaux lecteurs, et je saisis cette occasion pour vous présenter en quelques lignes ce qu'est l'UCP.

L'Union des Cadres de Paris constitue, depuis les élections professionnelles de 2001, la quatrième organisation représentative des personnels de la Ville. Totalement indépendante, n'étant affiliée à aucune organisation nationale, elle entend privilégier le dialogue social constructif. Constituée à l'origine d'un regroupement de syndicats catégoriels de cadres, elle s'est ouverte à tous les personnels, pour répondre à la demande d'agents qui souhaitaient un syndicalisme différent, loin des polémiques et proche de leurs préoccupations quotidiennes.

Notre lettre hebdomadaire d'informations, UCP Flash, largement diffusée jusqu'aux échelons des directeurs et des élus, a pour vocation de vous présenter les sujets d'actualité, de faire connaître nos positions sur les dossiers catégoriels ou transversaux, de relayer les attentes des agents, avec détermination mais sans agressivité ni attaques personnelles, attitudes que nous considérons comme contre-productives et de nature à jeter le discrédit sur l'action syndicale.

En cette année de préparation des élections professionnelles, nous comptons vous apporter les éléments qui vous aideront à choisir au mieux vos représentants, ceux qui devront défendre vos intérêts lors des discussions avec l'administration, que ce soit de façon collective, dans les organismes centraux et les CTP et CHS, ou individuelle dans les CAP.

L'UCP est une organisation à votre service, n'hésitez donc pas à nous contacter. Je vous invite également à découvrir notre espace sur Intr@paris (rubrique « syndicats »), dans lequel vous trouverez certainement des informations intéressantes et des réponses aux questions que vous vous posez.

J'espère que la diversité des informations, l'objectivité que nous nous efforçons de maintenir, sauront retenir votre intérêt et que vous aurez plaisir à retrouver, chaque lundi, la nouvelle édition d'UCP Flash.

Yves BORST, président de l'UCP

Une nouvelle équipe municipale.

Les élections des deux derniers dimanches ont renouvelé l'équipe municipale parisienne. Nous ne commenterons pas les résultats, ce n'est pas notre vocation.

Relevons seulement que nous aurons prochainement de nouveaux interlocuteurs, François DAGNAUD, adjoint au Maire chargé des personnels depuis 2001, ayant clairement indiqué qu'il ne souhaitait pas effectuer un second mandat à ce poste.

Nous avons déjà eu l'occasion de saluer ses qualités d'écoute et de dialogue, au cours des sept dernières années, et sa forte implication, notamment au sein des nombreuses instances paritaires qu'il présidait.

Bien entendu, l'UCP est prête à travailler avec son successeur, dès qu'elle ou il sera désigné(e), en espérant que la qualité de dialogue sera préservée, et que s'établira rapidement un climat de confiance et de respect mutuel. Souhaitons également que nous aurons l'opportunité de rencontrer prochainement le Maire, pour échanger sur les nombreux dossiers qu'il nous semble nécessaire de faire avancer. Citons-en quelques uns, que nous avons déjà évoqués à de nombreuses reprises :

- L'aménagement du temps de travail, les Comptes Epargne Temps et leur éventuelle monétisation ;

.../...

- L'amélioration des déroulements de carrière ;
- La situation des personnels non-titulaires ;
- Le droit individuel à la formation ;
- Les prestations sociales (...)

Nous sommes disponibles pour relancer sans tarder, avec le nouvel élu, un agenda social, qui devra, au-delà des effets d'annonce, déboucher sur des mesures concrètes contribuant à améliorer la situation de tous.

Rapport d'activité 2007 de la médiatrice.

Le rapport d'activité 2007 de la médiatrice de la Ville de Paris est paru. Sur 724 dossiers traités (le plus grand nombre depuis 2002), 62 étaient du domaine des ressources humaines de la Ville. Ce secteur a représenté cette année 8,56 % des dossiers, le taux le plus bas depuis 2002.

Toutefois, en rapprochant ces chiffres de ceux des années précédentes, on relève : 61 dossiers RH en 2002, 102 en 2003, 92 en 2004, 58 en 2005, et 66 en 2006.

Parmi ces 62 dossiers, 11 concernaient la carrière des agents, 11 les contrats des non titulaires, 8 les indemnités chômage, 4 les maladies et accidents du travail, 1 les travailleurs handicapés et 23, chiffre trop élevé par rapport au total, ne sont pas détaillés. Notons également que dans la catégorie harcèlement et discriminations on ne relève que 4 dossiers, contre 8 en 2006 et 13 en 2005.

Sur ce point, le rapport présente également le bilan d'activité du comité de prévention et d'action contre le harcèlement et les discriminations (CPAHD). Cet organisme a examiné en 2007 21 dossiers, dont 3 seulement ont été reconnus comme cas de harcèlement.

Rappelons à cette occasion que tout agent s'estimant victime de harcèlement ou de discrimination peut saisir le CPAHD soit directement (01.42.76.58.13), soit par l'intermédiaire de la mission médiation, du service médical de la Ville, d'une organisation syndicale de son choix, ou encore de l'une des trois associations partenaires de la Ville dans ce domaine (Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail, harcèlement moral stop, SOS homophobie).

Nouveau bureau des Architectes Voyers.

La section syndicale des Architectes Voyers de l'UCP a élu le 14 février son nouveau bureau composé de :

Président : François DUMAIL (DAC), vice-président : Alexandre REYNAUD (DU), trésorier : Norbert CHAZAUD (DPA), secrétaire : Blanche RIVIERE (DPA).

<p><i>Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.</i></p>		<p>Union des Cadres de Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS Tél. 01.43.47.80.72 Fax. 01.43.47.81.45</p>
---	--	--